



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 15 décembre 2020
HEURE : 19 h 30
LIEU : Vidéoconférence ZOOM et centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi – Diffusée en direct sur YouTube

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de Bedford
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MILLER William, maire de Brome
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire et le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Sont présents pour une partie de la séance : Mesdames Oriana Familiar, coordonnatrice du service de gestion environnementale et conseillère en développement durable au CLD, ainsi que Marie-Pier Lussier, conseillère en économie circulaire au CLD.

Le journaliste Claude Hébert est également présent en mode écoute.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2020 : Remplacement de la résolution n° 600-1120
4. Actualités du CLD
 - 4.1. Bilan de Symbiose 2014-2019 et Vision 2021
 - 4.2. Nomination - Postes de présidence des cinq comités consultatifs du CLD pour 2021
 - 4.3. Autorisation de signature de l'avenant 2020-4 au contrat de prêt dans le cadre du programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 4.4. Autorisation de signature de l'avenant 2020-5 au contrat de prêt dans le cadre du programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
5. Protocole d'entente visant la mise en place du guichet unique Accès entreprise Québec
6. Transport adapté et collectif
 - 6.1. Autorisation de signature – Contrats de gré à gré : Fourniture de services de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi)
 - 6.1.1. Contrat no 48-2020 : Secteur de Bedford et municipalités environnantes
 - 6.1.2. Contrat no 49-2020 : Secteur de Bromont
 - 6.1.3. Contrat no 50-2020 : Secteur de Farnham et municipalités environnantes
 - 6.1.4. Contrat no 51-2020 : Secteur de Lac-Brome et municipalités environnantes
 - 6.1.5. Contrat no 52-2020 : Secteur de Sutton et municipalités environnantes
 - 6.2. Nomination des membres pour 2021 et 2022 - Comité d'admission pour l'éligibilité au transport adapté
 - 6.3. Confirmation de la participation financière de la MRC au transport adapté pour l'année 2021
 - 6.4. Autorisation du lancement de l'appel de candidatures pour le remplacement du poste d'agent de bureau et de logistique en transport – Départ à la retraite en 2021
7. Entente intermunicipale ACFEM – Mandat de coordination pour l'année 2021
8. Réseau de développement de la communauté territoriale de Brome-Missisquoi : Modification du contrat no 16-2020 entre la MRC Brome-Missisquoi et JFL Consultants
9. Rapport du comité de liaison MRC-UPA du 11 décembre 2020



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

10. Avis de motion et présentation du projet de règlement 01-0121 répartissant les quotes-parts 2021 entre les municipalités
11. COVID-19
 - 11.1. État de la situation au 15 décembre 2020
 - 11.2. Enjeux liés à la santé mentale en temps de pandémie
12. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 9 décembre 2020
 - 12.1. Adoption du règlement 06-1120 modifiant le RCI 09-0518 visant à encadrer l'implantation de centres de traitement, de production ou d'entreposage de données
 - 12.2. Projet de règlement 05-0820 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de remplacement 05-0508 – Retour sur la séance d'information et commentaires reçus
 - 12.3. Stratégie régionale sur la conservation, la connectivité et la mise en valeur des écosystèmes forestiers – Fin du processus de demande de prix et autorisation de négocier une entente de gré à gré
 - 12.4. Certificats de conformité
 - 12.4.1. Certificat de conformité – Règlement 458-50 – Ville de Farnham
 - 12.4.2. Certificat de conformité – Règlement 458-51 – Ville de Farnham
 - 12.4.3. Certificat de conformité – Règlement 1095-01-2020 – Ville de Bromont
 - 12.4.4. Certificat de conformité – Règlement 1037-20-2020 – Ville de Bromont
 - 12.4.5. Certificat de conformité – Règlement 1088-2020 – Ville de Bromont
 - 12.4.6. Certificat de conformité – Règlement 704-20-2 – Ville de Bedford
13. Certificats de conformité hors comité, le cas échéant
 - 13.1. Certificat de conformité – Règlement 2020-02 – Municipalité de Pike River
 - 13.2. Certificat de conformité – Règlement 2020-03 – Municipalité de Pike River
14. Cours d'eau
 - 14.1. Octroi d'un mandat pour l'analyse d'échantillons d'eau dans le cadre d'un projet Climat municipalité
 - 14.2. Demande d'autorisation générale au MELCC pour des travaux d'entretien de cours d'eau – Autorisation de signature
15. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 4 novembre 2020
 - 15.1. Adoption du règlement 07-1120 modifiant les règlements 08-0500 et 13-1218 concernant l'administration des finances, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au secrétaire-trésorier
 - 15.2. Adoption du règlement 08-1120 modifiant le règlement 02-0118 concernant la constitution et les compétences du comité administratif
 - 15.3. Adoption d'une nouvelle procédure d'accélération des approbations des décisions financières
16. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 2 décembre 2020
 - 16.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement 09-1220 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi (abroge et remplace le règlement 12-1118)
 - 16.2. Autorisation du greffier à signer les procès-verbaux et autres documents officiels de la MRC
17. Rapport du comité sécurité publique du 3 décembre 2020
18. Demande de la Ville de Bromont de modifier le schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie
19. Nomination de membres du conseil au nouveau comité attraction et immigration
 - 19.1. Formation et mandat du comité
 - 19.2. Nomination des officiers d'élection
 - 19.3. Mises en candidature
 - 19.4. Clôture des mises en candidature
 - 19.5. Résultat
20. Information : réélection de Madame Beauregard au poste de présidente de la RIGMRBM
21. Démission de Gilles St-Jean au CA de la FQM : suggestion à la FQM d'un(e) remplaçant(e)
22. Rapport du comité d'évaluation du 9 novembre 2020
23. Dépôt du rapport annuel des contrats octroyés en fonction du Règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle
24. Mise à jour du calendrier de déploiement de la fibre optique dans la MRC
25. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de décembre 2020 et de janvier 2021
26. Correspondances
 - 26.1. Demande d'appui de la MRC du Granit – Cellulaire en région
27. Questions diverses
28. Deuxième période de questions du public
29. Levée de la séance

626-1220

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert et en ajoutant le point 13.B « Création d'un comité de suivi et de planification des travaux de l'autoroute 35 avec le MTQ ».

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

627-1220

628-1220

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question écrite des citoyens n'a été adressée à l'attention du conseil.

Louis Villeneuve se joint à la séance.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 :
REPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION N° 600-1120**

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020 en remplaçant la résolution 600-1120 par la 628-1220 afin de prévoir explicitement l'autorisation de signataires afin de signer tous documents en lien avec le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'appui aux collectivités du *ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration* (*ajouts figurant en bleu*).

ADOPTÉ

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME
D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA
FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**

CONSIDÉRANT que depuis février 2017, la MRC a mis en place une stratégie régionale visant à promouvoir et favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes en région avec l'aide financière du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

CONSIDÉRANT que cette stratégie a permis entre autres de sensibiliser la population, les élus municipaux et les organismes du territoire à l'apport positif des personnes immigrantes dans le développement des communautés, ainsi que de créer un partenariat durable avec Solidarité Ethnique Régionale de la Yamaska (SERY);

CONSIDÉRANT que la stratégie d'attraction de nouvelles populations comporte déjà des axes d'intervention auprès des communautés et des entreprises pour l'intégration des nouveaux arrivants et des travailleurs au sein de leur milieu;

CONSIDÉRANT que l'intégration des personnes immigrantes en milieu de travail est un enjeu crucial pour le recrutement et la rétention de main-d'oeuvre des entreprises de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adapter les outils et les services à l'intégration des personnes immigrantes dans les entreprises selon les créneaux particuliers tels que le manufacturier, le bioalimentaire, l'industrie touristique et les services;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration offre la possibilité aux MRC de signer une entente de trois ans pour accroître leur capacité d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective;

CONSIDÉRANT que le programme d'appui aux collectivités offre la possibilité d'obtenir une subvention d'un maximum de 50 % des dépenses admissibles, ce qui équivaut au maximum des subventions gouvernementales admissibles;

CONSIDÉRANT que la MRC doit contribuer financièrement ou en ressources humaines le résiduel de 50 % et que ces sources de financement sont déjà disponibles dans le budget alloué à la stratégie d'attraction de nouvelles populations;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déposer une demande d'aide financière de 25 000 \$ par année pour trois ans au programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration afin de mettre à jour le plan d'action régionale pour développer des outils et des services d'intégration des personnes immigrantes en milieu de travail et au sein de leur communauté.

D'autoriser le directeur général, le directeur général adjoint et/ou le préfet à signer tous documents aux fins de cette demande, dont l'entente à intervenir, le cas échéant.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Beauchamp présente les actualités du CLD et introduit notamment le bilan de la symbiose de mesdames Oriana Familiar et Marie-Pier Lussier.

BILAN DE SYMBIOSE 2014-2019 ET VISION 2021

Mesdames Oriana Familiar et Marie-Pier Lussier font le bilan de la symbiose industrielle. Les divers projets en lien avec la symbiose sont notamment présentés.

NOMINATION - POSTES DE PRÉSIDENTE DES CINQ COMITÉS CONSULTATIFS DU CLD POUR 2021

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CLD est constitué des membres votants suivants, à savoir :

- Six (6) élus dont le préfet;
- Cinq (5) représentants des comités consultatifs : agroalimentaire, touristique, culturel, économie sociale et comité d'investissement commun;

CONSIDÉRANT que les représentants suivants sont recommandés par le CLD pour l'année 2021, à savoir :

- Comité touristique : Madame Nadya Baron
- Comité d'investissement commun : Madame Hélène Bernier
- Comité agroalimentaire : Madame Rachel Mahannah
- Comité d'économie sociale : Monsieur Jérémy Joyal-Deslandes

CONSIDÉRANT que depuis près de deux ans, le poste dédié à la culture est vacant et que la composition actuelle dudit comité, à savoir de représentants (employés) municipaux, ne permet pas de déléguer un représentant pouvant siéger sur le conseil d'administration du CLD;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CLD souhaite avoir une meilleure représentativité des entreprises au sein du conseil et recommande alors de dédier un siège à la Table des entreprises en développement durable (TEDD) chapeauté par le CLD;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De nommer les représentants suivants pour l'année 2021 à la présidence des comités consultatifs et comme membres du conseil d'administration du CLD, à savoir :

- Comité touristique : Madame Nadya Baron
- Comité d'investissement commun : Madame Hélène Bernier
- Comité agroalimentaire : Madame Rachel Mahannah
- Comité d'économie sociale : Monsieur Jérémy Joyal-Deslandes
- Table des entreprises en développement durable (TEDD) : Madame Louise Herbert

ADOPTÉ

629-1220



N° de résolution
ou annotation

630-1220

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 2020-4 AU CONTRAT
DE PRÊT DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE
AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT que le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

CONSIDÉRANT que ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement du Québec depuis le 30 septembre 2020 et dont la fermeture a été ordonnée afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 000 000 \$ aux municipalités régionales de comté et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT que les conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux municipalités régionales de comté et aux villes ont été autorisées le 2 juin 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un montant additionnel de 629 843 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un montant additionnel de 314 922 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible à un montant additionnel de 400 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier certaines conditions et modalités prévues aux articles 1 et 2 du contrat pour tenir compte de ce montant additionnel octroyé à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'Avenant 2020-4 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises par le préfet monsieur Patrick Melchior.

ADOPTÉ

631-1220

F.L.I. AIDE D'URGENCE PME: DEMANDE D'UNE NOUVELLE ENVELOPPE

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial a mis sur pied un Fonds d'aide d'urgence aux PME permettant d'attribuer des prêts afin de soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités;

CONSIDÉRANT que l'Estrie est maintenant en « zone rouge » depuis le jeudi 12 novembre 2020;

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures de confinement annoncées par le gouvernement du Québec;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le Fonds d'urgence aux PME est géré par le CLD et qu'il prévoit déjà, qu'à court terme, la dernière enveloppe disponible (avenant 2020-4 : 400 000 \$) sera rapidement écoulee;

CONSIDÉRANT la grande popularité de l'aide d'urgence auprès de nos PME et l'excellente performance de l'équipe du CLD pour informer les entreprises, analyser et verser les prêts;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :**

De demander une nouvelle enveloppe (6^e versement) de fonds supplémentaires de 500 000 \$ au gouvernement provincial pour le Fonds d'urgence aux PME, laquelle s'ajoutera aux 2 285 967 \$.

ADOPTÉ

632-1220

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 2020-5 AU CONTRAT DE PRÊT DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT que le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

CONSIDÉRANT que ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette décision, les modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME ont été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette décision, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'Avenant 2020-5 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises par le préfet monsieur Patrick Melchior.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

633-1220
Remplacée par la résolution
17-0121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT LA MISE EN PLACE DU GUICHET UNIQUE ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé la création du réseau « Accès entreprise Québec » qui a pour mission de renforcer les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises dans les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec, et ainsi, accélérer le développement économique régional

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le gouvernement du Québec a autorisé l'investissement d'une somme de 97,5 millions de dollars sur cinq ans, accordée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), dont 90 millions de dollars serviront à l'embauche de ressources dans les MRC et 7,5 millions de dollars seront réservés pour améliorer les compétences des ressources;

CONSIDÉRANT que la MRC se verra octroyer une subvention maximale de 900 000 \$ pour permettre au CLD de procéder à l'embauche de deux nouvelles ressources et de renforcer la capacité d'intervention du service de développement économique dans le cadre de la mise en place d'« Accès entreprise Québec »;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente doit intervenir entre le MEI et la MRC dans le cadre de l'octroi de ladite subvention et que ledit protocole sera soumis sous peu à la préfecture et à la direction générale pour signature;

CONSIDÉRANT que la pandémie liée à la COVID-19 entraîne des problèmes majeurs à plusieurs de nos entreprises et qu'il est urgent pour notre CLD de pouvoir embaucher les ressources humaines nécessaires pour les supporter;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que le préfet à signer le protocole d'entente à intervenir, tel que requis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), pour l'octroi d'une subvention à la Municipalité régionale de comté (MRC) dans le cadre de la mise en place d'« Accès entreprise Québec », et ce, sur réception dudit protocole, sous réserve de le déposer avec signature à la prochaine séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2021 ou à une séance ultérieure.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou le préfet à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ : FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR AUTOMOBILE QUALIFIÉE (TAXI) – CONTRAT N° 48-2020 : SECTEUR DE BEDFORD ET MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES

CONSIDÉRANT la récente entrée en vigueur de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, RLRQ, c. T-11.2 et les nombreux changements à venir dans le secteur du transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT l'arrivée du système intelligent prévu en cours d'année 2021, dont le retard dans l'appel d'offres cause des délais supplémentaires sur le développement des projets connexes impactant la forme des contrats;

CONSIDÉRANT les impacts multiples sur le service en lien avec la situation de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT les exigences de la *Loi sur les transports*, RLRQ, c. T-12, notamment en lien avec le transport adapté;

634-1220



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le *Règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* permet d'octroyer des contrats de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais sous le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT notamment la qualité des services déjà dispensés à la MRC et la présence de ce fournisseur sur le territoire;

CONSIDÉRANT la nouvelle législation applicable en matière d'adjudication des contrats municipaux, notamment le seuil décrété par le ministre concernant l'obligation de procéder par appel d'offres public (105 700 \$);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré avec Taxi Bedford visant la fourniture de services de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, le tout, pour le secteur de Bedford et des municipalités environnantes. Aucun renouvellement n'est prévu à ce contrat.

D'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

Le montant estimatif global de ce mandat est de 93 800 \$ taxes incluses (taxe nette).

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

635-1220

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ : FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR AUTOMOBILE QUALIFIÉE (TAXI) – CONTRAT N° 49-2020 : SECTEUR DE BROMONT

CONSIDÉRANT la récente entrée en vigueur de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, RLRQ, c. T-11.2 et les nombreux changements à venir dans le secteur du transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT l'arrivée du système intelligent prévu en cours d'année 2021, dont le retard dans l'appel d'offres cause des délais supplémentaires sur le développement des projets connexes impactant la forme des contrats;

CONSIDÉRANT les impacts multiples sur le service en lien avec la situation de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT les exigences de la *Loi sur les transports*, RLRQ, c. T-12, notamment en lien avec le transport adapté;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* permet d'octroyer des contrats de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais sous le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT notamment la qualité des services déjà dispensés à la MRC et la présence de ce fournisseur sur le territoire;

CONSIDÉRANT la nouvelle législation applicable en matière d'adjudication des contrats municipaux, notamment le seuil décrété par le ministre concernant l'obligation de procéder par appel d'offres public (105 700 \$);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

636-1220

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De conclure un contrat de gré à gré avec Taxi Bedford visant la fourniture de services de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, le tout, pour le secteur de Bromont. Aucun renouvellement n'est prévu à ce contrat.

D'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

Le montant estimatif global de ce mandat est de 43 900 \$ taxes incluses (taxe nette).

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ : FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR AUTOMOBILE QUALIFIÉE (TAXI) – CONTRAT N° 50-2020 : SECTEUR DE FARNHAM ET MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES

CONSIDÉRANT la récente entrée en vigueur de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, RLRQ, c. T-11.2 et les nombreux changements à venir dans le secteur du transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT l'arrivée du système intelligent prévu en cours d'année 2021, dont le retard dans l'appel d'offres cause des délais supplémentaires sur le développement des projets connexes impactant la forme des contrats;

CONSIDÉRANT les impacts multiples sur le service en lien avec la situation de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT les exigences de la *Loi sur les transports*, RLRQ, c. T-12, notamment en lien avec le transport adapté;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* permet d'octroyer des contrats de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais sous le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT notamment la qualité des services déjà dispensés à la MRC et la présence de ce fournisseur sur le territoire;

CONSIDÉRANT la nouvelle législation applicable en matière d'adjudication des contrats municipaux, notamment le seuil décrété par le ministre concernant l'obligation de procéder par appel d'offres public (105 700 \$);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré avec Taxi Farnham visant la fourniture de services de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, le tout, pour le secteur de Farnham et des municipalités environnantes. Aucun renouvellement n'est prévu à ce contrat.

D'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

Le montant estimatif global de ce mandat est de 55 700 \$ taxes incluses (taxe nette).

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

637-1220

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ :
FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR
AUTOMOBILE QUALIFIÉE (TAXI) – CONTRAT N° 51-2020 :
SECTEUR DE LAC-BROME ET MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES**

CONSIDÉRANT la récente entrée en vigueur de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, RLRQ, c. T-11.2 et les nombreux changements à venir dans le secteur du transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT l'arrivée du système intelligent prévu en cours d'année 2021, dont le retard dans l'appel d'offres cause des délais supplémentaires sur le développement des projets connexes impactant la forme des contrats;

CONSIDÉRANT les impacts multiples sur le service en lien avec la situation de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT les exigences de la *Loi sur les transports*, RLRQ, c. T-12, notamment en lien avec le transport adapté;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* permet d'octroyer des contrats de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais sous le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT notamment la qualité des services déjà dispensés à la MRC et la présence de ce fournisseur sur le territoire;

CONSIDÉRANT la nouvelle législation applicable en matière d'adjudication des contrats municipaux, notamment le seuil décrété par le ministre concernant l'obligation de procéder par appel d'offres public (105 700 \$);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR WILLIAM MILLER
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré avec Taxi A-B (2759-7145 Québec inc.) visant la fourniture de services de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, le tout, pour le secteur de Lac-Brome et des municipalités environnantes. Aucun renouvellement n'est prévu à ce contrat.

D'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

Le montant estimatif global de ce mandat est de 65 400 \$ taxes incluses (taxe nette).

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

638-1220

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ :
FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR
AUTOMOBILE QUALIFIÉE (TAXI) – CONTRAT N° 52-2020 :
SECTEUR DE SUTTON ET MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES**

CONSIDÉRANT la récente entrée en vigueur de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, RLRQ, c. T-11.2 et les nombreux changements à venir dans le secteur du transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT l'arrivée du système intelligent prévu en cours d'année 2021, dont le retard dans l'appel d'offres cause des délais supplémentaires sur le développement des projets connexes impactant la forme des contrats;

CONSIDÉRANT les impacts multiples sur le service en lien avec la situation de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT les exigences de la *Loi sur les transports*, RLRQ, c. T-12, notamment en lien avec le transport adapté;



N° de résolution
ou annotation

639-1220

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le *Règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* permet d'octroyer des contrats de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais sous le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT notamment la qualité des services déjà dispensés à la MRC et la présence de ce fournisseur sur le territoire;

CONSIDÉRANT la nouvelle législation applicable en matière d'adjudication des contrats municipaux, notamment le seuil décrété par le ministre concernant l'obligation de procéder par appel d'offres public (105 700 \$);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré avec Taxi A-B (2759-7145 Québec inc.) visant la fourniture de services de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, le tout, pour le secteur de Sutton et des municipalités environnantes. Aucun renouvellement n'est prévu à ce contrat.

D'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

Le montant estimatif global de ce mandat est de 77 600 \$ taxes incluses (taxe nette).

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

NOMINATION DES MEMBRES POUR 2021 ET 2022 - COMITÉ D'ADMISSION POUR L'ÉLIGIBILITÉ AU TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que, selon la politique d'admissibilité au transport adapté du ministère des Transports du Québec, le mandat des membres siégeant au comité d'admission du transport adapté est de deux ans;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres dudit comité d'admission prendra fin le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que monsieur Eddy Michaud quittera pour sa retraite au courant de l'année 2021, madame Julie Riberdy deviendra alors l'officier déléguée principale (substitut: madame Joëlle Gaudreau);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De nommer les personnes suivantes au comité d'admission pour un prochain mandat s'étalant du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 :

- Représentante du réseau de la santé et des services sociaux : madame Vanessa Girouard (substitut : madame Marie-France Berthiaume).
- Représentante des personnes handicapées : madame Micheline Côté (substituts: madame Frances Champigny et monsieur Yvon Laguë).
- L'officier délégué : monsieur Eddy Michaud (substitut: madame Joëlle Gaudreau).

De nommer madame Julie Riberdy à titre d'officier déléguée principale (substitut : madame Joëlle Gaudreau) lors du départ de monsieur Eddy Michaud, lequel est prévu pour 2021.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

640-1220

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC AU
TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC en matière de transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées* du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2021 adoptés lors de la séance du 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le montant de la diminution de la quote-part au transport adapté pour 2021 est affecté au transport collectif régional, respectant ainsi l'obligation gouvernementale de maintenir la contribution municipale totale au transport de personnes;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De confirmer au ministère des Transports du Québec le montant de la participation financière de la MRC Brome-Missisquoi qui s'élève à 186 649 \$ pour l'année 2021 en matière de transport adapté, qui inclut la participation d'Ange-Gardien et de Sainte-Brigide-d'Iberville sur un budget de 786 728 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

641-1220

**AUTORISATION DU LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES POUR LE
REMPLACEMENT DU POSTE D'AGENT DE BUREAU ET DE LOGISTIQUE EN
TRANSPORT – DÉPART À LA RETRAITE EN 2021**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite prévu d'un employé du service de transport adapté et collectif en 2021;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement de l'appel de candidatures pour le remplacement du poste d'agent de bureau et de logistique en transport.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

642-1220

**ENTENTE INTERMUNICIPALE DE L'ALLIANCE DU CORRIDOR FERROVIAIRE ESTRIE-
MONTÉRÉGIE (ACFEM) – MANDAT DE COORDINATION POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la coordination des travaux de l'ACFEM du projet d'actualisation et de bonification des infrastructures logistiques du corridor ferroviaire Lac-Mégantic – Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un nouveau contrat pour mandater un coordonnateur de l'ACFEM pour l'année 2021, soit monsieur Donald O'Hara;

CONSIDÉRANT notamment la qualité des services déjà dispensés à la MRC ;

CONSIDÉRANT la qualité des services recherchés ;

CONSIDÉRANT que les frais engagés pour la réalisation de ce mandat seront partagés en fonction des paramètres prévus à l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur ne sera payé que pour les heures réellement effectuées;



N° de résolution
ou annotation

643-1220

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que monsieur Donald O'Hara est recommandé par le comité intermunicipal prévu à l'entente intermunicipale, lequel a également autorisé l'engagement de cette dépense par la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré afin, à titre de mandataire, de prévoir le mandat de coordination des travaux de l'ACFEM du projet d'actualisation et de bonification des infrastructures logistiques du corridor ferroviaire Lac-Mégantic – Montréal à monsieur Donald O'Hara pour l'année 2021, le tout pour un bloc de 500 heures au taux de 100 \$ / heure, plus toutes dépenses connexes sur présentations de pièces justificatives.

Le montant estimatif global de ce contrat est approximativement de 50 000 \$ plus les dépenses connexes. Aucune possibilité de renouvellement n'est prévue à ce mandat.

L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention des résolutions autorisant unanimement cette dépense par les autres parties à l'entente intermunicipale. Ce contrat aura effet dès la réception de toutes ces résolutions par le directeur général adjoint.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ TERRITORIALE DE BROME-MISSISQUOI : MODIFICATION DU CONTRAT N° 16-2020 ENTRE LA MRC-BROME-MISSISQUOI ET JFL CONSULTANTS

CONSIDÉRANT que les parties ont conclu initialement l'entente 16-2020 « Ressource externe en analyse – plans d'action et gouvernance », laquelle est entrée en vigueur le 17 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'une première modification de ce contrat a été conclue le 3 juin 2020, en vue de remettre la date de fin du contrat au 31 janvier 2021, et ce, dans le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle modification de ce contrat s'avère nécessaire, plus particulièrement afin d'assurer une transition harmonieuse entre les deux fiduciaires de l'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon, notamment en ce que la date de fin de ce contrat sera le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que les livrables complétés et livrés dans le cadre de ce mandat seront transférés au nouveau fiduciaire pour son utilisation;

CONSIDÉRANT que malgré le changement de fiduciaire à venir, le nouveau fiduciaire est libre de contracter ou non avec JFL Consultants;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature du document de modification du contrat présenté séance tenante par le directeur général.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ DE LIAISON MRC-UPA DU 11 DÉCEMBRE 2020

Monsieur Dorion fait le compte rendu du rapport de la rencontre du comité de liaison MRC-UPA, laquelle s'est tenue le 11 décembre dernier.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 01-0121 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2021 ENTRE LES MUNICIPALITÉS

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par Sylvie Dionne-Raymond, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, elle ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 01-0121 répartissant les quotes-parts 2021 entre les municipalités*. Un projet de règlement est également présenté aux membres du conseil. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition du public par internet.

COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION AU 15 DÉCEMBRE 2020

Les membres du conseil font l'état de la situation au 15 décembre 2020 de la situation de la COVID-19. Monsieur Desmarais présente notamment l'augmentation du nombre de cas par municipalité et fait le compte rendu d'une rencontre avec la santé publique s'étant tenue ce jour et de la campagne de vaccination à venir en Estrie.

COVID-19 : ENJEUX LIÉS À LA SANTÉ MENTALE EN TEMPS DE PANDÉMIE

Monsieur Melchior évoque certains enjeux liés à la santé mentale en temps de pandémie et invite notamment les citoyens à contacter les gens seuls. L'importance de préserver les aspects psychosociaux est également évoqué. Il invite les citoyens à continuer d'être généreux et de ne pas hésiter à consulter les organismes.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 9 DÉCEMBRE 2020

Madame Grimard présente le rapport de la rencontre du comité consultatif d'aménagement, laquelle s'est tenue le 9 décembre dernier.

644-1220

ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-1120 MODIFIANT LE RCI 09-0518 VISANT À ENCADRER L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT, DE PRODUCTION OU D'ENTREPOSAGE DE DONNÉES

CONSIDÉRANT la multiplication de l'implantation de centres de gestion, de traitement, de production ou d'entreposage de données tels que des sites de minage de cryptomonnaies ;

CONSIDÉRANT que ce type d'usages est nouveau et qu'il peut représenter plusieurs contraintes environnementales et générer des nuisances au voisinage notamment en matière de bruit, de vibrations et de consommation d'électricité ;

CONSIDÉRANT que la croissance annuelle significative à l'échelle mondiale de données créées, capturées et répliquées découlant de la numérisation rapide de l'économie et des évolutions technologiques engendre des besoins croissants de traitement et d'hébergement des données;

CONSIDÉRANT que, par ailleurs, certains centres de données ont des effets positifs directs et indirects sur l'écosystème économique dans lequel il s'insère et peuvent remplir un rôle important pour le développement des industries de pointe et favoriser l'efficacité et la rentabilité des opérations de plusieurs domaines d'activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de distinguer les diverses catégories de ces centres de gestion, de traitement, de production ou d'entreposage de données ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre le gel temporaire établi par le règlement de contrôle intérimaire 09-0518, mais en l'ajustant par le présent règlement en vue d'établir un cadre réglementaire régional et d'enchâsser le tout dans le schéma d'aménagement et de développement ;

CONSIDÉRANT que la MRC a entrepris un processus de modification de son schéma d'aménagement et de développement à cet effet par l'adoption de la résolution 22-0120 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil du 25 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que le règlement 06-1120 a été dûment présenté aux membres du conseil lors de la séance régulière du 25 novembre 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 06-1120 modifiant le RCI 09-0518 visant à encadrer l'implantation de centres de traitement, de production ou d'entreposage de données* tel que présenté.

ADOPTÉ

645-1220

PROJET DE RÈGLEMENT 05-0820 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE REMPLACEMENT 05-0508 – RETOUR SUR LA SÉANCE D'INFORMATION ET COMMENTAIRES REÇUS

CONSIDÉRANT que le secteur visé par l'affectation « service routier de transit » représente une localisation stratégique à proximité d'un axe routier majeur que sera le prolongement de l'autoroute 35;

CONSIDÉRANT que les usages commerciaux autorisés par l'affectation « service routier de transit » ont pour objectif de desservir une clientèle en transit;

CONSIDÉRANT que le secteur visé par l'affectation « service routier de transit » serait situé en bordure du premier échangeur de l'autoroute 35 (direction sud) sur le territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC à préserver la qualité de ses paysages et à promouvoir le tourisme dans la région;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

D'indiquer à la municipalité de Saint-Armand :

- Qu'il serait opportun que les projets visés dans le secteur visé par l'affectation « service routier de transit » soient encadrés sur les plans paysagers et architecturaux par un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) ;
- D'évaluer l'opportunité de mettre en place un espace pour la promotion touristique de la MRC;
- Que le personnel de la gestion du territoire et du CLD sont disponibles pour accompagner, au besoin, la municipalité dans la mise en place des éléments nommés ci-haut.

ADOPTÉ

646-1220

STRATÉGIE RÉGIONALE SUR LA CONSERVATION, LA CONNECTIVITÉ ET LA MISE EN VALEUR DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS – FIN DU PROCESSUS DE DEMANDE DE PRIX ET AUTORISATION DE NÉGOCIER UNE ENTENTE DE GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT qu'un processus de demande de prix en vue d'obtenir des services professionnels pour la réalisation de la stratégie sur la conservation, la connectivité et la mise en valeur des écosystèmes forestiers a été enclenché;

CONSIDÉRANT que les offres de services reçues dépassent le budget estimé rattaché au projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir certains éléments techniques du mandat ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'il est possible en vertu du règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi de procéder à l'octroi de mandat sous la formule de gré à gré pour les contrats qui ne dépassent pas le seuil d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet, ce processus facilitera le processus d'échange en vue de rédiger et soumettre une proposition finale convenable au conseil;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

De mettre fin au processus de demande de prix et d'autoriser le personnel de la gestion du territoire à procéder à des échanges avec un ou plusieurs fournisseurs de services potentiels en vue d'octroyer un mandat de gré à gré pour la réalisation de la stratégie sur la conservation, la connectivité et la mise en valeur des écosystèmes forestiers.

ADOPTÉ

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

647-1220

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-50 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 8 décembre le règlement 458-50 modifiant le règlement 458 sur le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à autoriser les bâtiments à usages mixtes dans la zone I3-009;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 458-50 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

648-1220

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-51 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 8 décembre le règlement 458-51 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à remplacer la zone H4-118 par la zone H2-118 ainsi que les grilles de spécifications afin d'interdire les habitations trifamiliale et multifamiliale;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 458-51 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

649-1220

650-1220

651-1220

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1095-01-2020 – VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 8 décembre le règlement 1095-01-2020 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 1095-2020;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à ajouter certains critères relatifs à l'évaluation d'un projet qui inclut un usage de la catégorie « Conservation (C) »;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1095-01-2020 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-20-2020 – VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 8 décembre le règlement 1037-20-2020 modifiant le règlement de zonage 1037-2017;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier la bande de protection pour le parc des sommets;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1037-20-2020 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1088-2020 – VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 8 décembre le règlement 1088-2020 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à exiger le paiement d'une contribution pour tout projet qui implique l'ajout d'une unité de logement sur le territoire de la Ville et l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR WILLIAM MILLER
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1088-2020 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

652-1220

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 704-20-2 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 8 décembre le règlement 704-20-2 modifiant le règlement de plan d'aménagement d'ensemble 704-11;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à mettre en place un projet d'ensemble dans la zone RC-5 et pouvoir l'évaluer de façon convenable afin de s'assurer de la qualité des aménagements et des équipements prévus et de leur intégration dans la trame urbaine de Bedford;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 704-20-2 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ HORS COMITÉ, LE CAS ÉCHÉANT

653-1220

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2020-02 – MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pike River a transmis à la MRC le 11 décembre le règlement 2020-02 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 04-0813;

CONSIDÉRANT que le règlement vise la concordance au schéma d'aménagement et de développement 05-0508 relatif au règlement sur les territoires incompatibles avec l'activité minière 10-0618 et au règlement sur la renaturalisation de la bande riveraine 08-0616;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 2020-02 de la Municipalité de Pike River **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

654-1220

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2020-03 – MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pike River a transmis à la MRC le 11 décembre le règlement 2020-03 modifiant le règlement de zonage 05-0813;

CONSIDÉRANT que le règlement vise la concordance au schéma d'aménagement et de développement 05-0508 relatif au règlement sur les territoires incompatibles avec l'activité minière 10-0618 et au règlement sur la renaturalisation de la bande riveraine 08-0616;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAUULT
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 2020-03 de la Municipalité de Pike River **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.



N° de résolution
ou annotation

655-1220

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI ET DE PLANIFICATION DES TRAVAUX DE L'AUTOROUTE 35 AVEC LE MTQ

CONSIDÉRANT l'utilité de créer un comité de suivi et de planification des travaux de l'autoroute 35 avec le ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT qu'un tel comité permettra notamment une meilleure communication entre les divers organismes publics et autres acteurs intéressés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

De demander au MTQ de mettre sur pied un comité de suivi et de planification des travaux de l'autoroute 35, lequel pourrait être notamment constitué :

- De représentants de la Municipalité de Pike River;
- De représentants de la Municipalité de Saint-Armand;
- Du personnel technique de la MRC Brome-Missisquoi;
- De représentants du MTQ;

ADOPTÉ

COURS D'EAU

656-1220

OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ANALYSE D'ÉCHANTILLONS D'EAU DANS LE CADRE D'UN PROJET CLIMAT MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT qu'un suivi expérimental de la performance des ouvrages de contrôle de l'érosion et de captation de sédiments installés dans le bassin versant du lac Davignon est prévu dans le cadre du projet « Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes dans les milieux agricole, montagneux et urbain de Brome-Missisquoi »;

CONSIDÉRANT que des analyses laboratoires sont requises pour les échantillons d'eau prélevés dans le cadre du suivi expérimental;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par l'IRDA;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR DOMINIQUE MARTEL
ET RÉSOLU :**

D'octroyer un mandat à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) pour l'analyse des matières en suspension dans les échantillons d'eau prélevés dans le cadre du suivi expérimental du volet montagneux du projet « Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes dans les milieux agricole, montagneux et urbain de Brome-Missisquoi » pour un montant de 9 918,52 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

657-1220

DEMANDE D'AUTORISATION GÉNÉRALE AU MELCC POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'une autorisation du MELCC est requise préalablement aux travaux d'entretien de cours d'eau;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT l'article 31.0.5.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui permet le dépôt d'une demande d'autorisation générale pour la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau visés à l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil des maires autorisant son représentant à signer la demande doit accompagner la demande;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur à la gestion de l'eau, à signer la demande d'autorisation générale au MELCC pour les travaux d'entretien du cours d'eau Edwin, du cours d'eau Mercure, du cours d'eau Morpions et les sous-embranchements Laguë et Fontaine-Rémillard, des branches 40A et 40C du cours d'eau Morpions, du cours d'eau Plamondon et ses branches 1 et 2, du cours d'eau sans désignation près de la rue Larose à Dunham et du cours d'eau sans désignation près de la rue Wilkinson à Dunham.

D'autoriser le paiement des frais associés à cette demande, le cas échéant.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 4 NOVEMBRE 2020

Bien qu'ayant été déposé antérieurement, ce rapport est déposé de nouveau aux fins d'analyse par le conseil de quelques recommandations.

658-1220

ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-1120 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 08-0500 ET 13-1218 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES, DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir certaines dispositions du règlement d'origine numéro 08-0500, ainsi que du règlement 13-1218 le modifiant, notamment afin d'augmenter le montant de dépenses autorisé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné et que le projet de règlement a été régulièrement présenté conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 25 novembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 07-1120 modifiant les règlements 08-0500 et 13-1218 concernant l'administration des finances, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au secrétaire-trésorier* tel que présenté avec les modifications proposées, lesquelles ne changent pas l'objet du règlement, soit plus particulièrement l'ajout de la clarification « Toutes autres dépenses, sous réserve des dispositions de l'article 4 du présent règlement; » à titre de 12^e paragraphe du premier alinéa de l'article 5 du règlement 08-0500.

ADOPTÉ

659-1220

ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-1120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 02-0118 CONCERNANT LA CONSTITUTION ET LES COMPÉTENCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir certaines dispositions du règlement d'origine numéro 02-0118 notamment afin d'augmenter le montant de dépenses autorisé;



N° de résolution
ou annotation

660-1220

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné et que le projet de règlement a été régulièrement présenté conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 25 novembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 08-1120 modifiant le règlement 02-0118 concernant la constitution et les compétences du comité administratif* tel que présenté avec les modifications proposées, lesquelles ne changent pas l'objet du règlement, soit plus particulièrement le remplacement du premier point de la liste de l'article 5 du règlement 02-0118 par le suivant : « À autoriser toutes dépenses sous réserve des dispositions de l'article 6 du présent règlement, dont les dépenses d'administration courantes; ».

ADOPTÉ

ADOPTION D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE D'ACCÉLÉRATION DES APPROBATIONS DES DÉCISIONS FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une meilleure fonctionnalité des différents comités de travail de la MRC, autres que le comité administratif, relativement à l'autorisation d'une dépense;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

D'adopter la procédure d'accélération des approbations des décisions concernant les dépenses courantes prévues au budget, comme suit :

SUIVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 07-1120 ET 08-1120* **		
DÉPENSES		
0 \$ - 10 000 \$	0 \$ - 25 000 \$	25 000 \$ et plus
Rappel légal: La direction générale de la MRC a le pouvoir d'autoriser toute dépense n'excédant pas 10 000 \$.	Rappel légal: Le CA de la MRC a le pouvoir d'autoriser toute dépense n'excédant pas 25 000 \$.	Rappel légal: Le conseil de la MRC a le pouvoir d'autoriser toute dépense.
Action : Le comité de travail évalue la pertinence de la dépense et dans l'affirmative, le comité autorise la dépense.	Action : Pour toute décision courante prévue au budget, le comité de travail peut recommander au CA toute dépense comprise entre 0 \$ et 25 000 \$.	Action : Le comité de travail doit recommander au conseil : - Toute dépense non recommandée au CA; - Toute dépense non prévue au budget nonobstant le montant; et; - Toute dépense de plus de 25 000 \$.
Exécution : La direction générale exécute la décision du comité en question.	Exécution : Une fois le sujet apporté à l'attention du CA, une résolution est nécessaire s'il s'agit d'un cas particulier ou de l'octroi d'un mandat. Ainsi, pour les sujets ne tombant pas dans ces catégories, aucune résolution de la part du CA n'est nécessaire, puisque la dépense est adoptée par le biais des comptes à payer.	Exécution : Sous réserve de l'approbation par résolution du conseil, la dépense est autorisée.

* Ce tableau modifie celui adopté par la résolution 320-0919.

** Aucune disposition de ce tableau ne doit être interprétée comme limitant les pouvoirs du conseil d'autoriser toutes dépenses de manière autonome, ainsi que les pouvoirs du CA et de la direction générale d'autoriser les dépenses entrant dans leurs champs de compétence.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
2 DÉCEMBRE 2020**

Monsieur Desmarais fait le compte rendu du rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 2 décembre 2020.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 09-1220 RELATIF À
LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
(ABROGE ET REMPLACE LE RÈGLEMENT 12-1118)**

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par Sylvie Beauregard, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, elle ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 09-1220 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi (abroge et remplace le règlement 12-1118)*. Un projet de règlement est également présenté aux maires. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition du public par internet.

661-1220

**AUTORISATION DU GREFFIER À SIGNER LES PROCÈS-VERBAUX ET
AUTRES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA MRC**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du comité administratif tenue le 4 juin 2019, la résolution 179-0619 fut adoptée afin de permettre l'embauche de David Legrand, avocat, à titre de greffier;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses fonctions, le greffier est appelé à rédiger des procès-verbaux, résolutions et divers documents officiels, lesquels doivent obligatoirement être légitimement signés afin d'être opposables aux tiers;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de législation entourant le poste de greffier/greffière au sein d'une MRC, il importe d'allouer à ce poste des pouvoirs inhérents pour combler les tâches reliées à cette fonction au même titre que ceux attribués au secrétaire-trésorier adjoint de la MRC, conformément aux dispositions du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que la MRC peut notamment nommer tout autre officier pour assurer l'exécution de ses ordonnances et toutes autres prescriptions de la loi;

CONSIDÉRANT l'adoption d'une résolution similaire par le comité administratif, le 3 février 2010;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le greffier, David Legrand, à apposer sa signature sur les procès-verbaux, résolutions, avis publics et spéciaux, règlements et tous autres documents officiels requérant une signature, sauf les chèques et les effets bancaires, ainsi que la délégation de dépense du secrétaire-trésorier et de déclarer que ladite signature est valide au même titre que celle apposée par le secrétaire-trésorier adjoint, conformément aux articles 184 al.1 et 201 al.2 du *Code municipal*.

D'autoriser le greffier à signer le calendrier de conservation et/ou toutes modifications relatives à celui-ci afin de soumettre ledit calendrier et/ou modifications à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, au même titre que le secrétaire-trésorier adjoint, conformément aux articles 184 al.1 et 201 al.2 du *Code municipal*, le cas échéant.

De confirmer que la résolution 32-0210 du comité administratif, ainsi que la présente résolution s'appliquent à tous les officiers de la MRC nommés à titre de greffier/greffière, le cas échéant.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

662-1220

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

RAPPORT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 3 DÉCEMBRE 2020

Monsieur Desmarais fait le compte rendu du rapport du comité de sécurité publique, lequel s'est tenu le 3 décembre 2020. Certaines municipalités se demandent s'il est possible pour la SQ de traduire ses communiqués. Par ailleurs, les membres du conseil discutent de situations potentielles en lien avec les rassemblements en contravention avec les règles gouvernementales pendant le temps des fêtes. Monsieur Desmarais invite les municipalités à entrer en contact avec monsieur Éric Santin au besoin.

**DEMANDE DE LA VILLE DE BROMONT DE MODIFIER LE
SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques incendie (SCRI) de la MRC le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT la construction d'un bâtiment par *Bromont montagne d'expériences* au sommet du mont Brome dont la localisation amène des difficultés d'accès pour le service de sécurité incendie en cas d'intervention;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont désire ajouter au schéma révisé de couverture de risques incendie des secteurs d'intervention comportant des difficultés d'accès pour le service de sécurité incendie et que des actions de prévention et de sensibilisation sont mises en place afin de réduire les risques de sinistres;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-650 par laquelle la Ville de Bromont demande notamment à la MRC de modifier le schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie en lien avec cette situation;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'entreprendre les démarches pour modifier le schéma révisé de couverture de risques incendie afin d'y intégrer une zone d'intervention avec difficultés majeures d'accès et d'alimentation en eau pour les services de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Louis Villeneuve quitte la séance.

663-1220

**NOUVEAU COMITÉ ATTRACTION ET IMMIGRATION :
FORMATION ET MANDAT DU COMITÉ**

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent pour le conseil de la MRC d'effectuer un suivi régulier de la stratégie d'attraction de nouvelles populations;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'y intégrer les enjeux liés à l'immigration, particulièrement en ce qui concerne l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans les communautés et en milieu de travail;

CONSIDÉRANT que les membres du comité sur l'immigration, créé en 2018, seront consultés lors de la révision du plan d'action en immigration en 2021;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau comité consultatif devrait être formé davantage de personnes-ressources du milieu et d'élus municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De créer un nouveau comité consultatif en attractivité et immigration dont les mandats seraient les suivants :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Prendre connaissance des enjeux locaux, régionaux et provinciaux en marketing territorial et en accueil et intégration des personnes immigrantes;
- Valider le plan d'action et le budget sur une base annuelle pour recommandation au conseil;
- Suivre le déploiement des actions liées à la stratégie d'attraction de nouvelles populations incluant celles issues de l'immigration;
- Étudier toute demande provenant du conseil de la MRC ou des partenaires régionaux en lien avec l'attractivité du territoire et l'immigration;
- Partager les enjeux vécus en lien avec l'attraction, l'accueil et l'intégration des nouvelles populations.

Qu'à la première rencontre dudit comité, celui-ci recommande de manière plus précise la portée de son mandat au conseil.

Que les membres dudit comité soient les suivants :

- 4 élus du conseil de la MRC (incluant présidence);
- 1 représentant d'entreprises;
- 1 agent à l'accueil et l'établissement B-M de SERY;
- 1 agent de migration de Place aux jeunes en régions;
- 1 représentant du comité jeunesse de B-M;
- 1 personne de la CDC.

ADOPTÉ

664-1220

NOUVEAU COMITÉ CONSULTATIF EN ATTRACTIVITÉ ET IMMIGRATION : **NOMINATION DES MEMBRES**

CONSIDÉRANT que le nombre de candidats au nouveau comité consultatif en attractivité et immigration est équivalent au nombre de postes de membres votants disponibles, soit 4;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une élection de comité dans ces circonstances;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :

De nommer, jusqu'aux prochaines élections de comité en 2021, les membres du conseil suivant au comité consultatif en attractivité et immigration :

- Patrick Melchior;
- Sylvie Beauregard;
- Caroline Rosetti;
- Daniel Tétreault.

ADOPTÉ

INFORMATION : RÉÉLECTION DE MADAME BEAUREGARD AU **POSTE DE PRÉSIDENTE DE LA RIGMRBM**

Madame Beauregard ayant été renommée au poste de présidente de la RIGMRBM, elle maintient donc son siège d'office à titre de membre votant sur le comité de gestion des matières résiduelles de la MRC.

665-1220

DÉMISSION DE GILLES ST-JEAN AU CA DE LA FQM : **SUGGESTION D'UN REMPLAÇANT**

CONSIDÉRANT la récente démission de monsieur Gilles St-Jean du CA de la FQM;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :



N° de résolution
ou annotation

666-1220

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De recommander à la FQM de remplacer monsieur Gilles St-Jean par monsieur Paul Sarrazin, maire de Sainte-Cécile-de-Milton et préfet de la MRC La Haute-Yamaska à titre d'administrateur de la FQM, si celui-ci le souhaite.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DU 9 NOVEMBRE 2020

Le rapport du comité d'évaluation, lequel s'est tenu le 9 novembre 2020 est déposé. Tous les points y ont été traités lors des séances passées.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES CONTRATS OCTROYÉS EN FONCTION DU RÈGLEMENT 06-0418 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle le 15 mai 2018 (Règlement 06-0418), le tout conformément aux articles 445 et 938.1.2 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le Règlement 06-0418 prévoit notamment des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935;

CONSIDÉRANT que l'article 38 dudit Règlement 06-0418 prévoit que l'application de ce règlement est sous la responsabilité du directeur général de la MRC, lequel est responsable de produire un rapport devant être déposé annuellement au conseil des maires eu égard à l'application faite par l'organisation du Règlement 06-0418;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 7 de l'article 938.1.2 du Code municipal prévoit le dépôt annuel du rapport des contrats passés par l'organisme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement 06-0418);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de bonifier le rapport de l'année 2019 par l'ajout d'un contrat;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport tel que déposé pour l'année 2020 comme suit :

Cocontractant	Date d'octroi	Objet du contrat	Prix	Commentaires
Donald O'Hara	2020-01-08 (CA) 2020-01-21 (Conseil)	Mandat pour assurer la coordination des travaux de l'ACFEM du projet d'actualisation et de bonification des infrastructures logistiques du corridor ferroviaire Lac-Mégantic – Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'année 2020 et sa prolongation.	50 000 \$ plus les dépenses connexes en combinant les deux banques d'heures octroyées par le CA et le conseil des maires.	Contrat de gré à gré.
Hamann Construction ltée	2020-01-21	Subdivision des locaux du centre administratif de la MRC	65 478,60 \$ plus les taxes applicables.	Après une demande de prix initialement tenue à l'automne 2019 auprès de 3 fournisseurs de la région, il a été déterminé que pour répondre aux besoins de la MRC, une entente de gré à gré devait être conclue avec cet entrepreneur consécutivement à ce processus.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Cocontractant	Date d'octroi	Objet du contrat	Prix	Commentaires
La Mutuelle des municipalités du Québec	2020-01-21	Renouvellement des assurances (générale responsabilité, bâtisse et véhicules) de la MRC (6 février 2020 au 6 février 2021)	42 106 \$ taxes incluses.	Contrat de gré à gré.
Les Conteneurs Écomax	2020-03-17	Transport des matières recyclables et des autres matières (Écocentre situé sur le territoire de la ville de Lac-Brome)	Montant estimatif global initial (32 112,52 \$ incluant les taxes). Aucun montant payé en raison de la COVID-19.	En raison de la COVID-19 et de la fermeture de l'écocentre local, ce contrat octroyé de gré à gré suivant une demande de prix n'a pas eu lieu.
Les Conteneurs Écomax	2020-03-17	Transport des matières recyclables et des autres matières (Écocentre situé sur le territoire de la ville de Sutton)	Montant estimatif global initial (27 525,02 \$ incluant les taxes). Aucun montant payé en raison de la COVID-19.	En raison de la COVID-19 et de la fermeture de l'écocentre local, ce contrat octroyé de gré à gré suivant une demande de prix n'a pas eu lieu.
Transport Désourdy inc.	2020-03-17	Transport des matières recyclables et des autres matières (Écocentre situé sur le territoire de la ville de Bromont)	Montant estimatif global initial (31 871,07 \$ incluant les taxes). Aucun montant payé en raison de la COVID-19.	En raison de la COVID-19 et de la fermeture de l'écocentre local, ce contrat octroyé de gré à gré suivant une demande de prix n'a pas eu lieu.
Rocheleau & Fils	2020-03-17	Transport des matières recyclables et des autres matières (Écocentre situé sur le territoire de la ville de Bedford)	Le montant estimatif global initial (32 750,63 \$ incluant les taxes). Montant réel inférieur en raison de la COVID-19.	Contrat conclu de gré à gré suivant une demande de prix (Raison : Particularité COVID-19).
Rocheleau & Fils	2020-03-17	Transport des matières recyclables et des autres matières (Écocentre situé sur le territoire de la ville de Farnham)	Montant estimatif global initial (30 357 \$ incluant les taxes). Aucun montant payé en raison de la COVID-19 et de la résiliation.	En raison de la COVID-19 et de la fermeture définitive de l'écocentre local, ce contrat octroyé de gré à gré suivant une demande de prix a été résilié.
JFL Consultants	2020-03-17	Analyse de plans d'action et de la gouvernance du Réseau de développement de la communauté territoriale de Brome-Missisquoi (RDCTBM).	Montant forfaitaire de 33 000 \$ taxes incluses.	Contrat de gré à gré.
Pierre Vinet	2020-04-21	Service et accompagnement en mobilité durable.	Volet 1 et 2 : 13 125 \$ plus les taxes applicables en fonction des heures travaillées. Volet 3 : 20 000 \$ plus les taxes applicables (100 % remboursable par la Ville de Bromont).	Contrat de gré à gré.
Huard Excavation inc.	2020-05-19	Travaux de nettoyage et d'entretien de cours d'eau (cours d'eau Merida-Verville)	30 584,36 \$ plus taxes.	Contrat conclu suivant une demande de prix.
Les Entreprises Réal Carreau ltée	2020-05-19	Travaux de nettoyage et d'entretien de cours d'eau (branches 30 et 31 du ruisseau Wallbridge)	81 635 \$ plus taxes.	Contrat conclu suivant un appel d'offres public.
RAPPEL	2020-05-19	Mise en œuvre d'un suivi de l'efficacité des aménagements réalisés dans les fossés routiers du bassin versant du lac Davignon.	29 900 \$ plus taxes.	Contrat de gré à gré suivant une demande de prix.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Cocontractant	Date d'octroi	Objet du contrat	Prix	Commentaires
OBV Yamaska	2020-05-19	Fourniture d'une patrouille estivale dans le bassin versant du lac Davignon pour les étés 2020 et 2021.	24 141,70 \$ plus taxes.	Contrat de gré à gré suivant une demande de prix.
OBV baie Missisquoi	2020-05-19	Réalisation du suivi hydrométrique des branches 5 du cours d'eau Castors et de la branche 46 du cours d'eau Morpions jusqu'en 2022.	Montant forfaitaire de 26 488 \$ plus taxes.	Contrat de gré à gré.
Modern concept d'entretien inc.	2020-06-16	Service de conciergerie et d'entretien du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi.	1 ^{re} année : montant forfaitaire de 35 064 \$ plus taxes. 2 ^e année d'option : montant forfaitaire de 35 995 \$ plus taxes. Total forfaitaire potentiel de 71 059 \$ plus les taxes applicables.	Contrat conclu suivant une demande de prix.
J.A. Beaudoin Construction ltée	2020-06-16	Travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Lalanne et sa branche 2 dans la ville de Farnham.	32 342,80 \$ plus taxes.	Contrat conclu suivant un appel d'offres sur invitation.
Aménagements Natur'Eau-Lac inc.	2020-06-16	Travaux d'aménagement bonifiés du cours d'eau Lalanne et sa branche 2 dans la ville de Farnham.	68 800 \$ plus taxes (56 001,60 \$ plus taxes suivant la modification).	Contrat conclu suivant un appel d'offres sur invitation.
Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.	2020-06-16	Octroi d'un mandat pour l'audit des états financiers 2020-2021.	28 050 \$ plus taxes incluant les deux années.	Contrat de gré à gré.
Le consortium l'écho-logique inc.	2020-09-15	Service de caractérisation des matières recyclables pour le territoire de la MRC Brome-Missisquoi	Montant estimatif global : 40 600 \$ plus taxes.	Contrat conclu suivant une demande de prix.
Rocheleau Chevrolet Buick GMC (Les automobiles M. Rocheleau inc.)	2020-11-17	Achat d'un véhicule électrique.	Environ 39 500 \$ (taxes et subventions incluses).	Contrat de gré à gré.
Coopérative d'informatique municipale (Fédération québécoise des municipalités - Évaluation foncière)	2020-11-25	Mandat d'évaluateur signataire et de gérance du service de l'évaluation de 2021 à 2023.	160 394 \$ plus les taxes.	Contrat conclu de gré à gré en raison d'une exception au Code municipal.
Taxi Bedford	2020-12-15	Contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) secteur de Bedford et municipalités environnantes en 2021.	Montant estimatif global : 93 800 \$ taxe nette.	Contrat de gré à gré.
Taxi Bedford	2020-12-15	Contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) pour le secteur de Bromont en 2021.	Montant estimatif global : 43 900 \$ taxe nette.	Contrat de gré à gré.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Cocontractant	Date d'octroi	Objet du contrat	Prix	Commentaires
Taxi Farnham	2020-12-15	Contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) secteur de Farnham et municipalités environnantes en 2021.	Montant estimatif global : 55 700 \$ taxe nette.	Contrat de gré à gré.
Taxi A-B (2759-7145 Québec inc.)	2020-12-15	Contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) secteur de Lac-Brome et municipalités environnantes en 2021.	Montant estimatif global : 65 400 \$ taxe nette.	Contrat de gré à gré.
Taxi A-B (2759-7145 Québec inc.)	2020-12-15	Contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) secteur de Sutton et municipalités environnantes en 2021.	Montant estimatif global : 77 600 \$ taxe nette.	Contrat de gré à gré.
Donald O'Hara	2020-12-15	Coordination de l'ACFEM pour l'année 2021.	50 000 \$ plus taxes et dépenses.	Contrat de gré à gré conditionnel à l'obtention des approbations requises aux termes de l'entente intermunicipale.

De bonifier le rapport de l'année 2019 par l'ajout du contrat suivant :

Cocontractant	Date d'octroi	Objet du contrat	Prix	Commentaires
La Mutuelle des municipalités du Québec	2019-02-21	Renouvellement des polices d'assurances avec la MMQ.	40 674 \$ taxes incluses	Contrat de gré à gré.

ADOPTÉ

MISE À JOUR DU CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LA MRC

Monsieur Dorion fait une mise à jour du calendrier de déploiement de la fibre optique dans la MRC. Monsieur Desmarais indique notamment que le calendrier semble tenir la route. Par ailleurs, Monsieur St-Jean invite les membres du conseil à aviser leurs citoyens d'une situation en lien avec la fibre optique et leur système d'alarme.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2020 ET JANVIER 2021

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de décembre 2020 et janvier 2021.

CORRESPONDANCES

Monsieur Desmarais présente une correspondance à l'attention du conseil des maires.

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC LE GRANIT – CELLULAIRE EN RÉGION

CONSIDÉRANT la réception de la résolution n° 2020-205 de la MRC Le Granit;

CONSIDÉRANT que le conseil partage certaines des préoccupations dont fait état ladite résolution;

667-1220



N° de résolution
ou annotation

668-1220

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'indiquer à la MRC Le Granit l'appui du conseil de la MRC Brome-Missisquoi à ses démarches en lien avec le cellulaire en région et l'internet haute vitesse.

ADOPTÉ

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Janecek souligne notamment l'approbation du budget par le Conseil du trésor en lien avec le nouveau poste de police à Dunham.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune nouvelle question écrite n'a été adressée au conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.